

### Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit AG70
- · Code du produit 205731
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture préliminaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Schomburg Lux S.à.r.l.

23 Potaschberg

L - 6776 Grevenmacher

Luxemburg

Tel.: 00352 719 853

E-Mail: info@schomburg.lu

· Service chargé des renseignements : Département " sécurité des produits "

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
   Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page: 1/9

(suite de la page 1)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016 Date d'impression: 28.04.2016

#### Nom du produit AG70

· Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07, GHS08, GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Isoalkane C7-C10

toluène

Butyltitanat(IV)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un P301+P310

médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · vPvB: Non applicable.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange de solvants avec additifs.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 90622-56-3 Isoalkane C7-C10 50-100%

♦ Flam. Liq. 1, H224; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336

CAS: 5593-70-4 Butyltitanat(IV) 2,5-10%

EINECS: 227-006-8 🏵 Flam. Liq. 3, H226; 🗘 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319

CAS: 108-88-3 toluène 2,5-10%

EINECS: 203-625-9 Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp.

Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336

CAS: 78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle < 2,5%

EINECS: 201-083-8 ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT

SE 3, H335

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

(suite page 3)

(suite de la page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision : 28.04.2016

#### Nom du produit AG70

Position et transport en position latérale stable

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau en petite gorgée.

Ne pas inciter à vomir.

S'adresser directement à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Eviter le contact avec les yeux et la peau.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber les matériaux à l'aide de produits absorbants (par ex.: sable, terres d'infusoires) et suivre les consignes de traitement des déchets.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Manipuler avec précaution. Eviter les chocs, les frottements et les coups

Ne pas stocker des aliments dans le périmètre de travail.

Ne pas stocker les bidons sans couvercles.

Ne pas fumer.

Tenir hors de portée des enfants.

Travailler dans un endroit aéré (ouvrir portes et fenêtres)

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 14

001011 1001/2000/02, 71111010 01

#### Nom du produit AG70

Date d'impression : 28.04.2016

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite de la page 3)

Révision: 28.04.2016

- Trendre des mesares contre une onarge creatiostatique.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Indications concernant le stockage commun :

Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.

Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### 108-88-3 toluène (2,5-10%)

VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

#### 78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle (< 2,5%)

VME Valeur à long terme: 85 mg/m³, 10 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

- · Protection respiratoire: Lors d'un espace insuffisant de ventilation, utiliser A2B2E2K1HgP3RD
- · Protection des mains : Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
- · Matériau des gants Caoutchouc butylique II R : Epaisseur ≥ 0,5 mm; Temps de rupture ≥ 480 min
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme : liquide Couleur : jaune clair

· Odeur : faible, caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 7

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016

Nom du produit AG70

(suite de la page 4)

· Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 116 ℃

· Point d'éclair : 3 ℃

· Température d'inflammation :  $370~^{\circ}\mathrm{C}$ 

· Auto-imflammabilitité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosivité :

 inférieure :
 0,9 % (V)

 supérieure :
 7 % (V)

 · Densité à 20 °C:
 0,76 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### 90622-56-3 Isoalkane C7-C10

Oral LD50 >10000 mg/kg (Rat)
Dermique LD50 >3000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire LC50/4 h 21 mg/l (Rat)

#### 108-88-3 toluène

 Oral
 LD50
 5000 mg/kg (Rat)

 Dermique
 LD50
 12300 mg/kg (Lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 19 mg/l (Rat)

LC50 (8h) 5320 ppm (Maus)

#### 78-10-4 orthosilicate de tétraéthyle

Oral LD50 6270 mg/kg (Rat)
Dermique LD50 5878 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire LCLo 1000 ppm/4h (Rat)

(suite page 6)

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016

#### Nom du produit AG70

· Effet primaire d'irritation :

(suite de la page 5)

de la peau :

Irritation possible.

Provoque une irritation cutanée.

· des yeux :

Légère irritation possible.

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

#### 108-88-3 toluène

LC50/96h 1-10 mg/l (Fischtoxizität)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques :

#### 108-88-3 toluène

EC 50 6mg/l/48h mg/l (Daphnia magna)

- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 01 00 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base

07 01 04 autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

(suite page 7)

Page : 7/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016

Nom du produit AG70

(suite de la page 6)

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isoalkane

C7-C10, TOLUÈNE), consigne particulière 640D

· IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isoalkane C7-C10,

TOLUENE)

UN1993

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR





· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Nor

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler : 33 · No EMS : F-E,S-E

 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci

- dessus

· ADR

· Quantités limitées (LQ)
 · Catégorie de transport
 · Code de restriction en tunnels

(suite page 8)

Page : 8/9

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016 Date d'impression : 28.04.2016

Nom du produit AG70

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Isoalkane C7-C10, TOLUÈNE), Dispositions spéciales 640D, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT, 3, II

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales :
- Directives techniques air :
- · Classe Part en %
- · NK 17,0
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Contact : Stéphanie Hordebise
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2 Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

(suite page 9)

Page : 9/9

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2016 Numéro de version 14 Révision: 28.04.2016

Nom du produit AG70

(suite de la page 8)

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

\* \* Données modifiées par rapport à la version précédente